

**50 - Vie des Quartiers - ASEP Cras/Chaprais/Viotte - Comité de Quartier
Rosemont/Saint-Ferjeux - MJC Besançon Clairs-Soleils -
MJC Palente/Orchamps - Avenants programmatifs et financiers 2014**

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur :

Contexte

La Ville de Besançon anime, au travers de sa délégation «Vie des Quartiers» un réseau composé de 4 structures municipales (Planoise, Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Espace Associatif des Bains-Douches) et de 4 structures associatives partenaires (Maison des Jeunes et de la Culture Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/Viotte, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps, Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux). Chacune de ces structures bénéficie de l'agrément «Centre social» délivré par la CAF du Doubs.

Ce partenariat est formalisé avec les structures associatives par des conventions cadres (Conseil Municipal du 13 décembre 2012), qui présentent le projet associatif de chaque structure et définissent notamment les modalités d'attribution des aides financières et le cas échéant de mise à disposition de locaux et de matériel.

Pour 2014, il convient, selon les termes de ces conventions, que le Conseil Municipal se prononce sur les programmes et thématiques engagés par les structures et détermine la participation financière de la Ville pour chacune d'entre elles.

Ces subventions 2014 et le «fléchage» correspondant feront l'objet d'avenants.

A noter que des subventions complémentaires de la Ville ont déjà été attribuées à ces organismes au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Enfance Jeunesse (Conseil Municipal du 20 février 2014).

En revanche, pour des raisons de calendrier, il n'a pas été possible de délibérer sur le montant définitif des subventions de fonctionnement 2014.

Pour ne pas pénaliser la trésorerie de ces associations et dans l'attente de l'adoption des subventions définitives, deux premiers acomptes leur ont été versés au mois de janvier et d'avril (Conseil Municipal du 16 janvier 2014). Ces acomptes sont soustraits des subventions pour déterminer le montant des sommes restant à verser à ces associations en 2014.

Les avenants présentent également, le cas échéant, les contributions des autres délégations de la Ville ainsi que la valorisation de l'aide apportée par la Ville en termes de locaux et de personnel.

1 - Avenant annuel avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/Viotte

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes de «l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais/Viotte» pour l'année 2014 :

ACTIONS	Proposé 2014
REALISER DES ACTIVITES	
Activités enfance et jeunesse	
Activités pour tous - enfants	21 500 €
Accueil de Loisirs - 6 ans	20 000 €
Accueil de Loisirs 7 - 13 ans	22 000 €
Séjours	2 000 €
Nouvelles cultures urbaines	12 000 €
A Tire d'Aile	1 000 €
Activités adultes	
Activités Adultes	15 000 €
SOUS-TOTAL	93 500 €
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS	
Soutien associations / Centre social	18 780 €
Atelier de socialisation	
Accompagnement à la scolarité	6 300 €
Vital'Eté, AE, Fête de Quartier	12 000 €
SOUS-TOTAL	37 080 €
Participation aux loyers / fluides	51 820 €
TOTAL	182 400 €

Au total, la subvention de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuée pour l'année 2014 par la Ville à «l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais/Viotte» serait de **182 400 €** (en 2013, la subvention de fonctionnement était de 180 400 €) pour un budget prévisionnel 2014 de 893 660 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier versé	Avril	Juillet
Ville actions	60 130 €	60 130 €	62 140 €

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2013

Local Espace Simone de Beauvoir, Rue Violet	Valorisation	Charges	OM	TOTAL
TOTAL	12 298 €	230 €	161 €	12 689 €

Autres locaux mis à disposition

Gymnase Rézal.

2 - Avenant annuel avec le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes du «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux» pour l'année 2014 :

ACTIONS	Proposé 2014
REALISER DES ACTIVITES	
Animation enfance et jeunesse	
Accueil de Loisirs - 6 ans	16 720 €
Accueil de Loisirs 7 - 13 ans	23 780 €
38 Accueil de Loisirs 14 - 17 ans	15 500 €
A Tire d'Aile	1 000 €
Accompagnement à la scolarité	32 500 €
Activités de loisirs	18 000 €
SOUS-TOTAL	107 500 €
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS	
Animation centre social (dont animation sur l'Amitié)	53 500 €
Atelier de mobilisation vers l'emploi	2 500 €
Coordination Groupe Solidarité Emploi - GSE	2 500 €
SOUS-TOTAL	58 500 €
CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS	
Animations de quartier	3 390 €
CONTRACTUALISATION	
Référent de quartier	7 600 €
Participation au coût des fluides	14 500 €
TOTAL	191 490 €

Au total la subvention de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuée pour l'année 2014 par la Ville au «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux» serait de **191 490 €** (en 2013, la subvention de fonctionnement était de 188 490 €) pour un budget prévisionnel 2014 de l'Association de 837 186 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet
Ville actions	62 830 €	62 830 €	65 830 €

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2013

Valorisation locaux - 1 avenue Ducat	174 084 €
--------------------------------------	------------------

Autres locaux permanents mis à disposition :

Salle de l'Amitié

3 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes de la «MJC de Besançon/Clairs-Soleils» pour l'année 2014 :

ACTIONS	Proposé 2014
REALISER DES ACTIVITES	
Activités enfance	
Accueil de Loisirs - 6 ans	1 700 €
Accueil de Loisirs 7 - 12 ans	28 000 €
Accompagnement scolaire	
Accompagnement à la scolarité - CLAS	24 000 €
Activités jeunesse	
Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	23 000 €
Espace collaboratif 16 - 25 ans pour l'engagement citoyen des jeunes	42 500 €
Accompagnement social des jeunes	1 000 €
Le sport au service du projet de quartier	4 000 €
Camps autonomes et semi autonomes 16-25 ans	3 000 €
Formation des Jeunes	3 600 €
A Tire d'Aile	1 000 €
Actions adultes / tout public	
Action collective famille	15 500 €
Point Emploi - GSE	5 900 €
Fonds d'aide à la mixité	3 717 €
Egalité des chances / questions féminines	7 000 €
Atelier urbain / PRU	17 126 €
SOUS-TOTAL	181 043 €
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS	
Soutien initiatives et associations	7 900 €
Antenne de proximité des Vareilles	6 857 €
Coordination Martin Luther King	22 500 €
Communication de Quartier	8 000 €
SOUS-TOTAL	45 257 €
CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS	
Action culturelle	
Découvertes de pratiques culturelles	9 000 €
Actions collectives et animations Ville	
Fêtes et événements	33 300 €
Ville Fêtes, AE	3 300 €
Référent de quartier	7 600 €
SOUS-TOTAL	53 200 €
TOTAL	279 500 €

Au total la subvention de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuée pour l'année 2014 par la Ville à la MJC Besançon/Clairs-Soleils serait de **279 500 €** (en 2013, la subvention de fonctionnement était de 276 740 €) pour un budget prévisionnel 2014 de l'Association de 840 157 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ville actions	100 000 €	60 000 €	40 000 €	79 500 €

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2013

Locaux 67 E rue de Chalezeule/Centre Martin Luther King	Valorisation	Charges	Personnel (1 agent)	Total
TOTAL	110 941 €	14 420 €	36 760 €	162 121 €

Autres locaux mis à disposition à titre occasionnel :

- Ecole maternelle Jean Macé (mercredi)
- Ecole élémentaire Jean Macé (vacances)
- Gymnase Clairs-Soleils.

4 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/ Orchamps

Il est proposé de subventionner les thématiques et actions suivantes de la «MJC de Palente-Orchamps» pour l'année 2014 :

Actions	Proposé 2014
Réaliser des activités - Activités jeunesse	
Ecole de danse	2 000 €
Adosphère	5 500 €
Accueil de loisirs mercredi	7 500 €
Accueil de loisirs - 6 ans	6 100 €
Accueil de loisirs 7 - 12 ans	30 530 €
Accueil de loisirs 13 - 17 ans	8 790 €
Fonds de réserve - Fonds de solidarité - accueil de loisirs	14 000 €
A Tire d'Aile	1 000 €
SOUS-TOTAL	75 420 €
Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants	
Coordination du GSE	6 500 €
Coordination centre social	10 500 €
Image de soi, confiance en soi	3 000 €
Accompagnement à la scolarité	14 167 €
Ecrivains publics «groupes de paroles»	500 €

Actions	Proposé 2014
Animation collective famille «parents en question»	18 400 €
SOUS-TOTAL	53 067 €
Co et produire des animations - Développement culturel	
Programme accès aux livres «fête du livre»	10 000 €
Spectacles jeune public	6 300 €
CEL S'ouvrir et découvrir	2 300 €
Accompagnement artistique	500 €
SOUS-TOTAL	19 100 €
Contractualisation	
Référent de quartier	7 600 €
Frais de fonctionnement général : Direction	13 240 €
SOUS-TOTAL	20 840 €
TOTAL	168 427 €

Au total la subvention de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuée pour l'année 2014 par la Ville à la «MJC de Palente-Orchamps» serait de 168 427 € (en 2013, la subvention de fonctionnement était de 166 760 €) pour un budget prévisionnel 2014 de l'Association de 1 731 009 €.

Versements :

1 ^{er} acompte versé en janvier	2 ^{ème} acompte versé en avril	Solde en juillet
83 380 €	41 690 €	43 357 €

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2013

Locaux	Valorisation locaux	Charges	OM	Total
24 rue des Roses	146 361 €	17 645 €	2 926 €	166 932 €
rue Violet	22 281 €	760 €	285 €	23 326 €
Sous-Total locaux	168 642 €	18 405 €	3 211 €	190 258 €
Personnel				20 920 €
TOTAL				211 178 €

Autres locaux mis à disposition

Permanents :

Ecole Jean Zay (partie non scolaire)

Occasionnels :

Ecole élémentaire Jean Zay (vacances)

Ecole maternelle Condorcet (vacances)

Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances)

Gymnase Jean Zay (été).

5 - Gratuité des salles du Kursaal

Il est par ailleurs proposé d'accorder aux centres sociaux bisontins, dont ces structures font partie, la gratuité de l'utilisation des salles du Kursaal qu'elles seront amenées à utiliser en cours d'année 2014 dans le cadre de leurs activités.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer comme suit le montant des subventions de fonctionnement 2014 de la Ville dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes mentionnés ci-dessus et sous déduction des acomptes déjà versés :

- . 182 400 € à «l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras/Chaprais/ Viotte»,
- . 191 490 € au «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux»,
- . 279 500 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture Besançon/Clairs-Soleils»
- . 168 427 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps

En cas d'accord, la somme restant à verser, soit 290 827 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47030.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec chacune des associations les avenants correspondants

- de décider d'accorder à ces 4 structures la gratuité pour l'utilisation des salles du Kursaal dans le cadre de leurs activités.

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.